

AVIS

Réf. :RUR.18.257.AV-Nature
Date d'approbation : 22/06/2018

Demande de dérogation émanant de Madame Fabienne Van Rossum pour le compte du Jardin Botanique Meise concernant le prélèvement de feuilles et de graines d'Arnica montana dans trois populations semées en Haute Ardenne (Marais de Commanster, Vallée de l'Emmels et Thommen) ceci dans le but d'évaluer le succès des réintroductions d'espèces réalisées dans le cadre de projets LIFE de restauration des habitats, en l'occurrence le projet « Arnika » (LIFEo6 NAT/D/ooooo8)

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	12/06/2018 – DNF/DN/JPB/SLA/Sorties 2018 : 13125
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 22 juin 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 19 juin 2018), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et **a accepté** que soit accordée la dérogation demandée.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »